

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2024/396 du 12-12-2024

Applicable à partir de 1/01/2025

3910 /2262

**Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Soins somatiques dans les hôpitaux psychiatriques; 01-01-2025.**

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global 2025, sous réserve des décisions du Conseil des ministres relatives au budget des soins de santé pour 2025. Ce budget tient compte d'un indice santé de 3,34% pour l'assurance soins de santé.

Les prestations 401240 et 401262 sont liées à la prestation 599082 des honoraires médicaux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'indice appliqué est de 3,22%.

Vous trouverez en annexe les tarifs des prestations, applicables à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven i. Somatische zorg in psychiatrische ziekenhuizen V1-01-01-2025-circ OA.xlsx](#)

## Objectifs de soins de santé transversaux

### i. Soins somatiques dans les hôpitaux psychiatriques

#### prestations applicables à partir du 01-01-2025

Numéro de code					Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
	401240	C	26	1,871836	Honoraires pour l'examen médical lors de l'admission, effectué chez un bénéficiaire admis à temps plein dans un service A, T, Spspsychogériatrique ou un lit "traitement intensif" (IB) d'un hôpital psychiatrique	48,67			48,67	48,67
	401262	C	26	1,871836	Honoraires pour le suivi des problèmes somatiques chez un bénéficiaire admis à temps plein dans un service A, T, Sp-psychogériatrique ou un lit "traitement intensif" (IB) d'un hôpital psychiatrique	48,67			48,67	48,67